

Ent-146-9

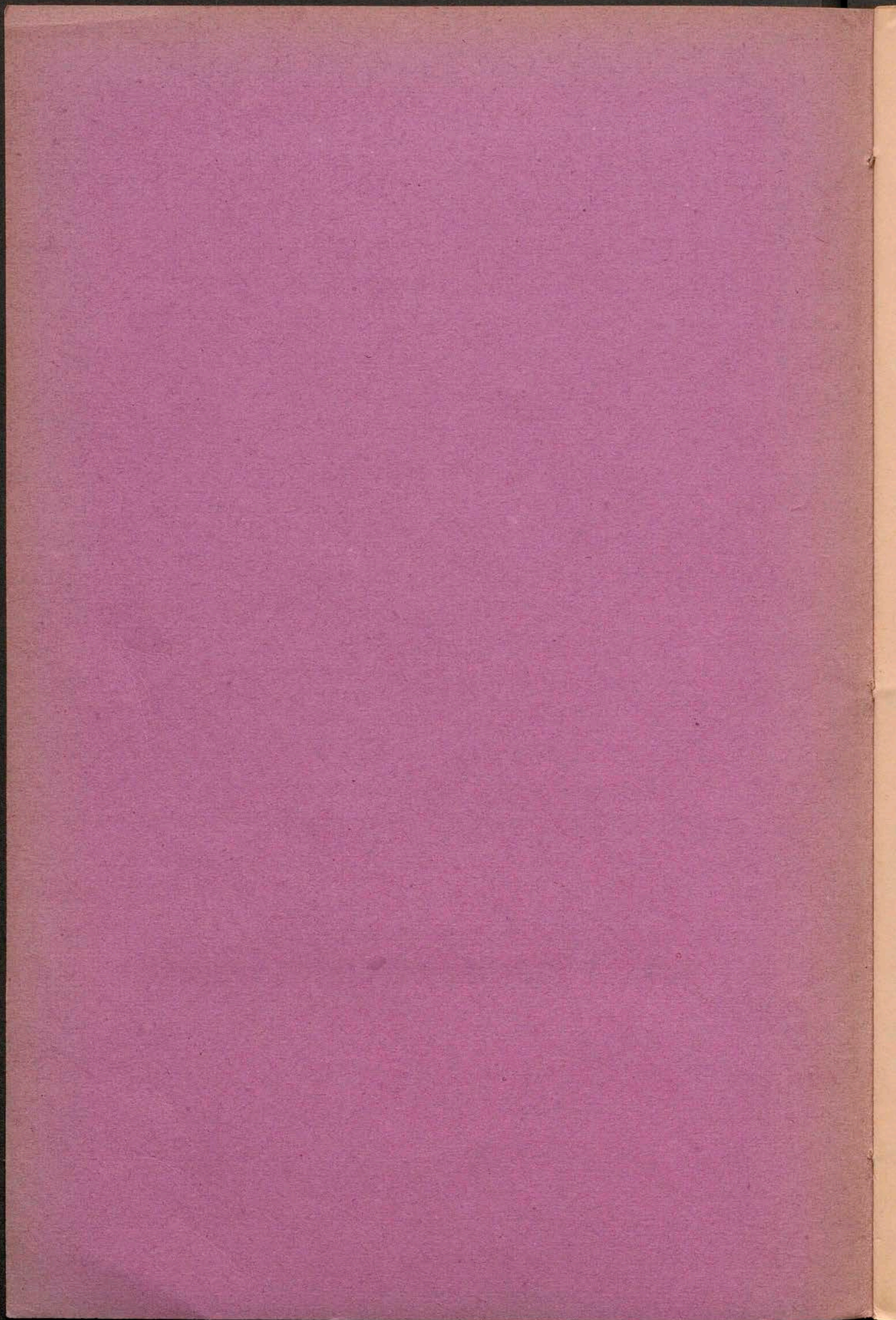
132

COMMISSION pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une convention additionnelle passée, le 5 novembre 1894, entre l'État et la **Compagnie des Messageries Maritimes**, pour le remaniement des parcours et la prorogation de la concession des services maritimes postaux de la Méditerranée, des mers des Indes, de la Chine et du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la côte orientale d'Afrique et de l'océan Indien, et l'introduction de stipulations spéciales au service du Brésil et de la Plata. (N° 74, session de 1895.)

Nommée le 27 mai 1895.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ÉDOUARD VILAR.
2^e — PEYTRAL.
3^e — TIRMAN.
4^e — GEORGES LESUEUR.
5^e — BOULANGER.
6^e — CAMESCASSE.
7^e — CHARLES PREVET. *Secrétaire*
8^e — GRIVART.
9^e — ADOLPHE COCHERY. *Président*



1245 859'



Commission
portant approbation d'une Convention
additionnelle faite le 5 novembre 1894
entre l'Etat et la Co des
Messageries Maritimes.

pour le remaniement du parcours
et la prorogation de la concession
des Services Maritimes postaux

dans la Méditerranée, les mers des
Indes, de la Chine, du Japon,
de l'Australie et Nouvelle Calédonie



3

Séance du 28 Mai 1895

Sont présents: MM. Girard, Cochery,
Lodueux, Carnecasse, Peytral,
Boulanger, Firman, Preret

La Commission constitue son bureau
M. Cochery est nommé président
M. Charles Preret " Secrétaire

Les Commissaires exposent successivement
les opinions émises dans les bureaux qui
les ont nommés.

Tous les bureaux se sont montrés en
principe favorables à l'adoption de la
Convention soumise au vote du Sénat,
sans quelques observations sur quelques
points de détail.

La Commission décide de demander
à M. le Ministre du Commerce et des
Postes le cahier des exemplaires du Cahier
des Charges et les cartes qui indiquent
avec les distances les itinéraires avant
1886, les itinéraires actuels, et les
itinéraires nouveaux devant résulter de
la Convention (lignes principales et
lignes annexes)

Le Président

Courra la Commission lorsque
les documents demandés seront parvenus
aux Commissaires -

La séance est levée.

C. H. Prout

Séance du 13 Juin 1895

Monsieur Godin est entendu -

Il expose que nos établissements de
Karikal et de Chandernagor ne sont pas
reliés directement et que les marchandises
métropolitaines doivent supporter les
doux anglais pour parvenir à nos établissements.

- Il conviendrait donc qu'on imposât
à la ligne principale un escale à Karikal
ou mieux qu'on créât deux lignes annexes
l'une de Pondichéry à Karikal,
l'autre de Calcutta à Chandernagor.

Le Secrétaire donne communication
d'un série de documents et après un
échange d'observations la Commission décide
qu'elle entendra M. le Ministre du
Commerce -

La Commission s'ajourne au lundi 17 Juin
1895

C. H. Prout

5

Séance du 17 Juin 1895

M. Lebon Ministre du Commerce est entendu.

Il expose que notre politique postale en Extrême-Orient consiste à suivre les services anglais et non à faire avec eux autant de vitesses.

— Les Anglais ayant augmenté les vitesses de leurs paquebots à la fin de 1893 il devenait urgent d'augmenter les nôtres.

De là l'ouverture des négociations avec la Cie des Messageries titulaires d'un contrat —

— Mais pour parvenir à l'exécution des nouveaux services il est nécessaire de construire 5 bateaux nouveaux d'une valeur de 30 millions et la prolongation de la concession ne correspond qu'à un amortissement partiel de la dépense à engager —

— Sur une question de M. Tresselt.

M. le Ministre déclare que la lettre écrite le 27 Décembre 1894 par la Compagnie et par laquelle elle s'engage le cas échéant à suivre les vitesses anglaises sur la ligne d'Indo-Chine en augmentant les siennes propres jusqu'à vingt noeuds au moins en marche normale peut être considérée comme ayant la valeur d'une annexe à la convention.

M. Boulanger accepte de se charger du rapport —

La séance est levée.

Séance du 27 Juin 1895

M. Boulanger rapporteur donne lecture
de son rapport.

Le rapport est approuvé.

Séance du 2 Juillet 1895

La Commission est réunie pour
entendre les réclamations de la Chambre
de Commerce de Lyon.

M. Aynard député, président de la Chambre
de Commerce de Lyon, M. Pévenet délégué
du Rhône et M. Girette président
de la Cie des Messageries maritimes sont
entendus.

M. Aynard dit qu'autrefois la Cie
des Messageries transportait les boîtes
au même prix à Marseille qu'à Londres
et qu'une convention a été faite en ce
qui touche Lyon par un ristourne
accordé par la Cie des Messageries
ristourne équivalent à la moitié des
frais de transport de Marseille à Lyon.

— Cette ristourne n'est plus ce qu'elle
devrait être en raison de l'élévation des
prix.

La Chambre de Commerce exprimerait
même le vœu que les prix de transport

7
furent les mêmes pour Lyon et Londres.

— M. Girard expose que la Cie n'a
cédé que contraint et forcé en 1887
aux exigences de la Chambre de Commerce
de Lyon. Les lettres mêmes de la Cie
à cette époque contiennent la protestation —

— Lyon n'est pas un port de mer
Comment accorder un même prix de transport
on ne porte pas au même prix à Londres
et dans les Comtés d'Angleterre —

La Cie préférerait ne pas transporter
de bois à Londres.

— M. Aymard répond qu'en écartant cette
conclusion principale il restait la conclusion
subsidiary en ce qui touche le calcul
des ristournes —